

Caf 84

L'AIDE AUX VACANCES

2 0 2 3



A quoi sert-elle et comment s'en servir ?

- Les questions que vous vous posez
- Les réponses de votre Caf

1 Quels critères sont pris en compte afin de bénéficier de cette aide ?

- il faut être allocataire de la Caf de Vaucluse au moment du calcul du droit
- avoir un enfant à charge
- avoir perçu au moment du calcul du droit, une allocation familiale pour enfant
- le montant du Quotient Familial doit être inférieur ou égale à 700€ précisant que le Quotient Familial retenu par la Caf correspond au quotient familial le plus favorable à la famille sur le dernier trimestre de l'année 2022

2 A qui et comment sont adressées les aides vacances en famille et/ou enfant ?

- Elles sont UNIQUEMENT adressé aux familles bénéficiaires
- NOUVEAUTE 2023 : elles seront / ont été adressées aux familles par VACAF sur l'espace «Mon compte»

3 Que contient le l'information ?

- la notification de droit de la famille ou montant de l'aide accordée par séjour vacances et/ou enfant

4 A quoi sert l'Aide aux Vacances ?

Elle permet aux familles qui en bénéficient

- **l'Aide aux Vacances Familiales** : permet de profiter de vacances en famille et de choisir, en toute autonomie VACAF.org qui propose quelques 3600 destinations à la campagne, à la mer, à la montagne
- **l'Aide aux Vacances Sociales** : permet de profiter d'un séjour en famille quelle que soit la saison avec la possibilité de se faire épauler (recherche et réservation de séjours) par un Relai Vacances du département
- **D'inscrire leur (s) enfant (s)** dans un séjour vacances

5 Quel est le montant de l'aide accordée en fonction du quotient familial ?

les Caf et leur Conseil d'Administration votent chaque année leur propre règlement en matière d'aide aux vacances. Le règlement peut donc changer d'une année sur l'autre

Aides aux vacances enfants pour les 6 à 17 ans		
quotient familial compris entre	AVE montant de l'aide	
de 0 € à 300 €	80 %	majoration de 10 % pour les enfants en situation de handicap
de 301 € à 500 €	60 %	
de 501 € à 700 €	40 %	

Tous les ans avec plusieurs départs possibles dans la limite du nb de jours autorisés de 15 jours et pour 6 jours minimum

prise en charge sur le coût du séjour

Aides aux vacances familiales avec enfants âgés de 3 à 17 ans		
quotient familial compris entre	AVF	AVS
montant de l'aide		
de 0 € à 300 €	80 %	90 %
de 301 € à 500 €	60 %	80 %
de 501 € à 700 €	40 %	70 %

pour des séjours de 7 nuits et 8 jours*

prise en charge sur l'hébergement

*Dans l'éventualité de séjours plus longs, le coût complémentaire est intégralement assumé par la famille



6 Doit-on réserver son séjour sur le site VACAF.org uniquement ?

oui ; tout séjour choisi sur un autre site que VACAF.org ne sera pas pris en charge par la Caf de Vaucluse

7 Comment réserver son séjour sur le site VACAF.org ?

SEJOUR EN FAMILLE

- ▶ Choisir famille
- ▶ Sélectionner votre Caf : VAUCLUSE
- ▶ Dispositif AVF
- ▶ Aller sur centres agréés
- ▶ Saisir 1 DEPARTEMENT et prenez connaissance des informations générales (*type d'hébergement, localisation-ville, desserte-navette, petit-déj, prêt de matériel bébé, animations gratuites – salle de jeux, espaces extérieurs sportifs, espace jeux d'enfants*) proposées par chacun
- ▶ **Sélectionner le centre agréé qui vous intéresse**
- ▶ Contacter par e-mail ou communication téléphonique l'organisateur du Centre ou du Camping choisi
- ▶ **Précisez-lui votre n° d'allocataire** ainsi que votre choix de réservation
- ▶ Ce dernier vous précisera le coût de votre réservation (aide Caf déduite)

SEJOUR ENFANT

- ▶ Choisir Enfant
- ▶ Sélectionner votre Caf : VAUCLUSE
- ▶ Dispositif AVE
- ▶ Aller sur centres agréés
- ▶ Saisir 1 DEPARTEMENT et prenez connaissance des **informations générales (structure d'accueil, type d'hébergement, loisirs proposés)**

Le **REGLEMENT INTERIEUR** de la Caf de Vaucluse pour chacun des séjours Famille ou Enfants se trouve dans la rubrique

- ▶ « VOS DROITS »
- ▶ [RI 2022 AVF – CAF DU VAUCLUSE.pdf](#)
- ▶ [RI 2022 AVE – CAF DU VAUCLUSE.pdf](#)

8 Période d'utilisation de l'aide

Elle doit-être utilisée entre le 01/01/23 et le 31/12/23.
Non utilisée en 2023 l'Aide aux Vacances est perdue.

